

Gestion du patrimoine : le rôle-clé des opérateurs

Les récents débats sur le renouvellement des réseaux se sont largement focalisés sur les moyens financiers à mettre en œuvre par les collectivités, en s'appuyant de manière trop simpliste sur le seul critère de l'âge.

Or, chaque réseau est une entité spécifique pour laquelle le maître d'ouvrage doit définir sa propre politique de gestion patrimoniale. L'exploitation, l'entretien, l'extension ou le maillage des réseaux, le renforcement et le renouvellement sont autant d'aspects qui seront confrontés au contexte économique de la collectivité (prix, endettement, projets de développement, etc.).

L'opérateur peut, quant à lui, intervenir en amont et en aval de la décision. Gestionnaire du réseau, il en connaît toutes les caractéristiques locales. Il est le mieux placé pour fournir au décideur les données nécessaires à la définition d'une stratégie sur le long terme et pour mettre en œuvre les décisions en découlant. Le SPDE contribuera activement à la politique patrimoniale spécifique à chaque collectivité en présentant, dans le prochain numéro d'*Aquaë*, les engagements que prendront ses adhérents en ce sens.

Patrick Barthelemy
Vice-président du SPDE

DOSSIER Les enjeux de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Le SPDE a demandé à l'Office international de l'eau de formuler, en se fondant sur les expériences les plus significatives en France et à l'étranger, des recommandations aux collectivités et à leurs délégataires pour la mise en œuvre des politiques de gestion du patrimoine constitué. Voici les principales conclusions de l'étude réalisée par l'Office.

Les réseaux de distribution d'eau potable : un patrimoine très spécifique

Les réseaux de distribution d'eau potable présentent plusieurs caractéristiques qui les différencient notablement des autres services en réseau :

- leur étendue n'excède pas en général l'échelon communal ou intercommunal, qui est ainsi le mieux approprié pour les gérer ;
- ils ont une valeur à neuf importante et une durée de vie élevée. Leur gestion patrimoniale représente donc des enjeux financiers importants, avec des décisions de la collectivité et de son délégataire qui engageront le service sur une durée largement supérieure à celle des mandats des élus ou à celle des contrats de délégation ;

- de très nombreux facteurs influencent l'évolution de leur état et de leur performance : caractéristiques structurelles (date de pose, matériaux utilisés), éléments de leur environnement (nature du sol, caractéristiques chimiques de l'eau distribuée, pression de l'eau, trafic sur les chaussées...). Compte tenu de la multiplicité de ces facteurs, il n'est donc pas envisageable de définir une politique standardisée de gestion du patrimoine qui puisse s'appliquer à tous les services.

Ainsi, une politique de renouvellement du réseau ayant pour seul objectif de garantir un âge moyen constant (par exemple renouveler 1 % du réseau par an pour une durée de vie de référence de 100 ans) serait une erreur au plan technique comme au plan économique.

CHIFFRE-CLÉ

92 % C'est le **taux de satisfaction des Français vis-à-vis de la distribution d'eau potable***. Ce service se situe en seconde position derrière l'électricité mais devant les déchets, les transports en commun, la distribution de gaz, la restauration collective, le chauffage urbain, etc. La progression des services d'eau est remarquable : ils étaient 78 % des Français à en être satisfaits en 2001 !

* Sondage BVA sur les services publics locaux réalisé pour l'Institut de la gestion déléguée en octobre 2004.

...

Enfin ce patrimoine s'accroît sans cesse, intègre de nouvelles infrastructures, s'adapte aux évolutions de l'espace urbain et la gestion du patrimoine doit s'inscrire dans cette perspective dynamique.

Gérer le patrimoine : quels enjeux ?

La qualité de la gestion patrimoniale impacte la performance du service sur quatre thèmes principaux : la qualité de l'eau distribuée, la continuité du service, la préservation du cadre urbain, la préservation quantitative des ressources en eau.

Choisir son niveau de performance



La collectivité, autorité organisatrice, devra avant tout opérer un choix sur le niveau de performance qu'elle souhaite atteindre pour chacun de ces thèmes, sur le délai d'atteinte de cette performance et sur sa pérennité.

En matière de qualité de l'eau distribuée, il faut assurer pour tous les services et en permanence une eau conforme à la réglementation sanitaire. En effet le réseau de distribution peut parfois être à l'origine de non conformités (couleur, plomb, bactériologie...) et le gestionnaire doit veiller, en agissant au niveau du traitement de l'eau et au niveau du réseau, à prévenir les facteurs de risque (tels que eaux corrosives, présence de plomb, temps de séjour excessifs, etc.).

En matière de continuité du service, il s'agira de mieux connaître et de réduire le risque de défaillance de l'alimentation en eau. Les casses

Gérer le patrimoine : quelle urgence ?

Il convient tout d'abord de rappeler que les performances des services d'eau en France sont de manière générale satisfaisantes, voire très satisfaisantes, les collectivités et les gestionnaires ayant mené jusqu'ici des politiques patrimoniales responsables, même si elles furent souvent basées sur des démarches moins systématiques et moins raisonnées que celles qui peuvent être engagées désormais.

En conséquence, il n'apparaît en aucune façon nécessaire de mettre en œuvre à l'échelon national un programme d'urgence qui se traduirait souvent par des mesures coûteuses et qui n'améliorerait pas significativement la qualité du service.

Les réflexions sur la gestion du patrimoine devront être menées sans précipitation par les collectivités et par leurs gestionnaires, avec le souci constant de l'optimisation du rapport entre le coût et la performance du service.



Les recommandations pour la mise en place d'une politique de gestion patrimoniale

Pour l'Office international de l'eau, quatre actions sont essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable par les collectivités et leurs délégataires.

1. Améliorer la connaissance du patrimoine enterré, démarche indispensable avant tout choix d'une politique de gestion patrimoniale.

2. Fixer les choix et les priorités de la collectivité en matière de performance et de prix du service.

3. Mettre en place les outils d'aide à la décision qui permettront de passer du stade de la connaissance à celui de l'action.

4. Expliquer en permanence aux clients du service l'intérêt de la politique patrimoniale choisie.

des réseaux impactent en effet le confort des usagers, la sécurité civile, et les coûts de gestion des services. Mais les enjeux économiques comme les attentes des clients sont particulièrement contrastés d'un service à l'autre dans ce domaine.

La préservation du cadre urbain est elle aussi fortement influencée par les perturbations causées aux utilisateurs de la voirie et aux riverains par les casses des canalisations et par les chantiers de réparation. Là encore, l'ampleur des perturbations dépendra du contexte local puisqu'elles seront d'autant plus grandes que l'occupation de l'espace urbain est dense et le trafic important.

En matière de préservation de la ressource en eau, la France ne souffre pas, sauf dans des contextes très localisés, de manque chronique de ressource en eau. Il s'agira donc d'adopter, pour chaque service, un objectif local de réduction des pertes d'eau en distribution qui soit un optimum entre le coût d'exploitation et du renouvellement

SUITE PAGE 4 ●●●

Construire aujourd'hui le schéma directeur de renouvellement

Comment un syndicat intercommunal de faible densité aborde-t-il la question de la gestion de son patrimoine ? Raymond Douguet, président du syndicat intercommunal de la forêt de Rambouillet dans les Yvelines a bien voulu répondre à nos questions.

Aquae : Quelle est la taille de votre réseau et quelle importance accordez-vous à sa gestion ?

Raymond Douguet : Notre syndicat, créé en 1939, regroupe seize communes rurales pour 12 000 habitants sur un territoire de 27 000 hectares. Notre réseau de distribution, long de 290 km, est donc très étendu géographiquement et peu dense. Son rendement, cependant, est très bon (84 % en 2003). Malgré un état donc globalement satisfaisant, nous avons comme objectif d'améliorer la qualité de service en réduisant au maximum le risque d'incidents sur le réseau. Rapporté à notre petit nombre d'abonnés, cet objectif représente un engagement financier très lourd car le réseau enterré constitue la majeure partie de notre patrimoine, évalué à 9 500 000 euros. À l'heure où les collectivités locales vont devoir de plus en plus compter sur leurs propres ressources pour le renouvellement des réseaux, les choix politiques de gestion et de renouvellement sont cruciaux. Ils supposent au préalable une connaissance approfondie du patrimoine enterré.



“ S'appuyer sur les moyens techniques du délégataire ”

Aquae : Quel est précisément votre degré de connaissance de l'état de vos réseaux ?

R. D. : Nous avons reconstitué un historique des poses depuis la création du réseau (à partir de 1948) et nous procédons à un inventaire détaillé depuis 1992. Si je compare avec la plupart des collectivités locales, surtout de la taille des nôtres, j'estime que nous disposons d'une bonne connaissance de notre réseau.

Aquae : Comment souhaitez-vous enrichir cette connaissance de votre patrimoine enterré ?

R. D. : Notre syndicat ne disposant pas de service technique, nous travaillons en collaboration étroite avec le délégataire et les maîtres d'œuvre. Mon objectif est de parvenir à identifier non seulement l'âge de l'ensemble des canalisations mais aussi d'attribuer à chacune un critère d'état afin notamment de pouvoir optimiser les opérations d'entretien et de renouvellement.

Aquae : Qu'attendez-vous de votre délégataire ?

R. D. : Son rôle est essentiel : c'est lui qui gère notre réseau au quotidien et qui dispose des moyens techniques et de l'expertise pour créer un véritable outil d'évaluation. Concrètement, nous attendons de lui qu'il intègre l'ensemble des données historiques que nous avons pu reconstituer dans le système d'information géographique du réseau qu'il a mis au point et exploite pour nous. Cet enrichissement est essentiel pour construire le schéma directeur de renouvellement dont nous avons besoin aujourd'hui. Il faut que nous puissions décider sur des bases claires des priorités d'action définies dans une programmation pluriannuelle de travaux.

Aquae : L'intercommunalité est-elle le bon échelon pour mener à bien cette démarche ?

R. D. : Je n'en vois pas d'autre. Si cette démarche était prise en charge à un niveau supérieur, le risque serait grand de voir le politique prendre le pas sur le technique. Outre leur connaissance nécessairement plus fine des patrimoines, les syndicats intercommunaux sont généralement plus réactifs que les superstructures départementales. Il faut que le « faire » reste à l'échelon du syndicat. ■



SUITE DE LA PAGE 2 ●●●

du réseau et la garantie de la disponibilité de la ressource en eau pour les besoins actuels et à venir.

La collectivité devra aussi se prononcer sur les conséquences sur le prix de l'eau des choix qu'elle aura faits pour ces différents axes de performance. Elle devra enfin définir d'autres options liées à la politique de gestion du service, comme le degré d'anticipation des risques ou le degré de solidarité entre les générations qu'elle souhaite établir: faut-il payer plus dès maintenant pour garantir la performance du service sur une longue durée, ou se contenter d'un horizon plus court et laisser ce soin à nos successeurs?

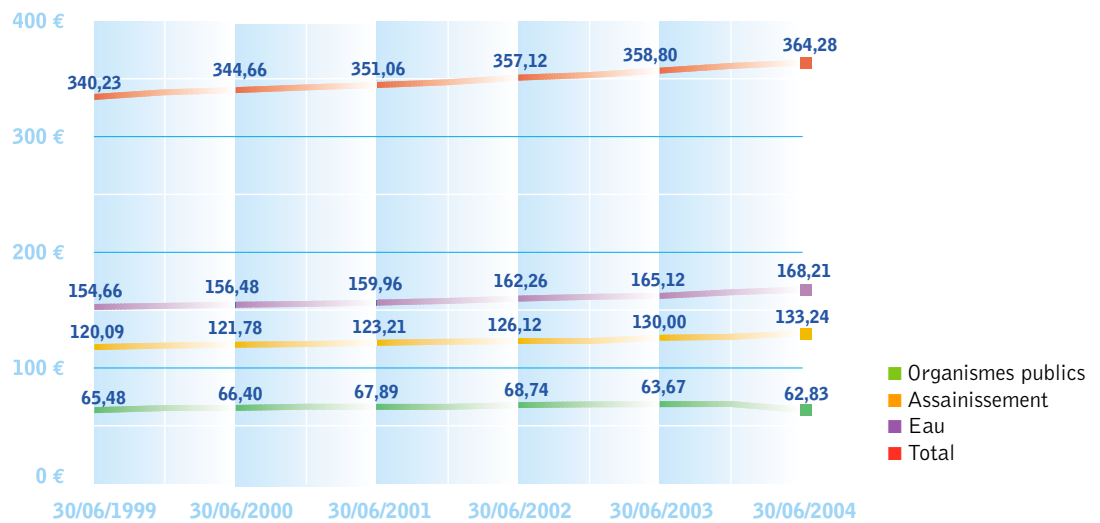
Une fois définie la politique de gestion du patrimoine à conduire, tout n'est plus que question d'outils.

Gérer le patrimoine : quelle démarche ?

C'est une démarche commune de « management partagé » entre collectivité et gestionnaire, reposant sur les complémentarités entre « décideurs » et « sachants », et entre les décisions en matière d'investissement, de renouvellement, de maintenance et d'exploitation des réseaux de distribution qu'il s'agira de mettre en œuvre. Ce management partagé, prenant en compte les spécificités et les enjeux locaux, se traduira forcément par des plans d'action différents d'un service à l'autre. ■



INDICATEUR SPDE Un euro par jour et par famille



En moyenne, la facture globale annuelle de 120 m³ a progressé, sur les 12 derniers mois, en deçà de l'inflation (+1,5 %).

Au 1^{er} janvier 2004, le FNDAE a été supprimé et une taxe sur les consommations d'eau a été créée pour un même montant.

La part assainissement continue à connaître l'évolution la plus importante à + 2,5 %. Inversement, sous l'impact notamment de la redevance pollution, la part des redevances est en baisse.

La facture de l'ensemble des services de fourniture d'eau potable et d'assainissement des eaux usées représente, en moyenne, 1 euro par jour et par famille. C'est le prix de la fourniture, puis de l'épuration, de 330 litres d'eau par jour et par foyer. ■